



PLAN DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS



1 planète, 1 plan



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

MINISTÈRE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES



« **NOTRE PRIORITÉ** est de venir en aide aux plus fragiles face au froid. 14% des Français ont froid dans leur logement. Le plan prévoit donc le déploiement d'une rénovation énergétique abordable qui ne laisse personne sur le bord du chemin. »

*Jacques Mézard,
ministre de la Cohésion des territoires*



« **LA CONCERTATION** a permis de mobiliser tous les acteurs sur un objectif commun, la neutralité carbone en 2050, et de se fixer collectivement comme ambition la rénovation de 500 000 logements par an, dont la moitié occupée par des ménages aux revenus modestes. »

*Nicolas Hulot,
ministre d'État, ministre de la
Transition écologique et solidaire*



En juillet 2017, le Plan climat fixait comme cap la neutralité carbone à l'horizon 2050. Pour atteindre cet objectif, la rénovation énergétique des bâtiments doit devenir une priorité nationale.

En effet, le secteur du bâtiment est trop énergivore : il représente à lui seul 45 % de la consommation énergétique finale et 25 % des émissions de gaz à effet de serre. Par ailleurs, à ce constat écologique s'ajoute un constat social : 7 millions de logements sont mal isolés et 3,8 millions de ménages ont des difficultés à payer leur facture ou se privent de chauffage.

Le Plan de rénovation va répondre à ce défi en impulsant un nouvel élan et en rassemblant tous les acteurs. L'ambition est double : lutter contre le changement climatique et améliorer le pouvoir d'achat des citoyens les plus fragiles. Pour cela, nous devons accélérer et massifier les opérations. En effet, les travaux de rénovation énergétique souffrent aujourd'hui d'un manque de lisibilité qui nuit à leur généralisation. Alors que la demande est forte, le nombre de chantiers n'augmente que trop lentement face à la complexité technique ou parce que les financements sont dispersés.

La rénovation énergétique des bâtiments est une politique énergétique et sociale qui permettra d'améliorer le pouvoir d'achat et la qualité de vie des Français tout en faisant des économies d'énergie.

Avec ce plan, le Gouvernement souhaite :

- accompagner tous les ménages dans la rénovation de leur logement et lutter en priorité contre la précarité énergétique ;
- faire des bâtiments publics des bâtiments exemplaires en matière d'efficacité énergétique ;
- créer une nouvelle dynamique de filière pour rénover plus, mieux et moins cher ;
- entraîner les territoires par la mobilisation des acteurs locaux.



QUELQUES CHIFFRES

CONSTAT ///

7 MILLIONS

de logements sont très
mal isolés en France

14 %

des Français ont froid
chez eux en hiver

3,8 MILLIONS

de ménages ont des difficultés
à payer leur facture d'énergie.

OBJECTIFS ///

15 %

d'économies d'énergie d'ici
5 ans pour le parc immobilier
de l'État

2050

Année à laquelle tout le parc devra
être rénové au niveau bâtiment
basse consommation (BBC)

100 000

passoires thermiques rénovées par an
dans le parc social où elles seront éradiquées
d'ici la fin du quinquennat.

AMBITIONS ///

**Baisser la facture
D'ÉNERGIE DES FRANÇAIS**



**Augmenter
LEUR POUVOIR D'ACHAT**



**Améliorer
LEUR CONFORT**



**Lutter contre
LE CHANGEMENT CLIMATIQUE**



DES MOYENS À LA MESURE DU PLAN DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

/// UNE PRIME POUR LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

En 2019, une prime remplacera le crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE).

/// 1,2 MILLIARD D'EUROS SUR 5 ANS POUR L'ANAH

Avec 1,2 milliard d'euros sur 5 ans, les moyens de l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (Anah) ont été renforcés pour rénover 375 000 logements de ménages aux revenus modestes.

/// 3 MILLIARDS D'EUROS SUR 5 ANS POUR LE LOGEMENT SOCIAL

Sur 5 ans, 3 milliards d'euros de prêts bonifiés seront accordés aux bailleurs sociaux pour la rénovation de 500 000 logements.

/// 4,8 MILLIARDS D'EUROS SUR 5 ANS POUR LES BÂTIMENTS PUBLICS

Sur 5 ans, 1,8 milliard d'euros seront consacrés à l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments de l'État, notamment des cités administratives.

Les collectivités territoriales disposeront de 3 milliards d'euros du Grand Plan d'investissement, dont 2,5 milliards d'euros de prêts et d'avances de la Caisse des dépôts, pour la rénovation de leur parc, écoles, crèches, hopitaux...

/// 5 MILLIARDS D'EUROS DE TRAVAUX SUR 3 ANS, VIA LES CERTIFICATS D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE (CEE)

Pour la période 2018-2020, les obligations des certificats d'économies d'énergie ont été quasiment doublées.

Grâce à ces certificats 5 milliards d'euros aideront directement les travaux de rénovation des bâtiments, avec une part réservée aux foyers aux revenus les plus modestes.

/// 200 MILLIONS D'EUROS SUR 3 ANS POUR L'INNOVATION, LA FORMATION ET LA SOLIDARITÉ GRÂCE AUX PRO- GRAMMES CEE :

- 57 millions d'euros apportés par EDF à travers les CEE pour le fonds de garantie de la rénovation énergétique qui sert à faciliter les prêts aux ménages modestes (35 000 sur 3 ans).
- 30 millions d'euros pour la formation initiale et continue de 65 000 professionnels du bâtiment.
- 40 millions d'euros pour soutenir l'innovation, en complément de l'appel à projets Démonstrateurs et du concours d'innovation de l'Ademe, lancés en 2018.
- 75 millions d'euros pour la sensibilisation à la maîtrise de l'énergie, la formation des syndicats de copropriétés, la détection et l'accompagnement de la grande précarité ou encore les démarches innovantes dans les territoires.

3 mois de consultation

Pendant plus de trois mois, de novembre 2017 à janvier 2018, tous les acteurs se sont rencontrés pour débattre, échanger et faire émerger des idées neuves.

550

**CONTRIBUTIONS
EN LIGNE**

10

**RÉUNIONS THÉMATIQUES
NATIONALES**

60

**RÉUNIONS ET SYNTHÈSES
RÉGIONALES**

À l'issue de ce travail, le plan a été remanié, précisé et complété. Le document présenté est un texte de consensus qui propose des solutions pour tous. Aux particuliers, il offre un accompagnement adapté à chaque situation, locataire comme propriétaire, et un soutien prioritaire aux familles aux revenus modestes. Pour les bâtiments tertiaires privés comme publics, véritables gisements d'économies d'énergie, le plan prévoit des formes d'action innovantes ainsi que de nouvelles sources de financements.

Les conclusions de la concertation

DES OBJECTIFS DE RÉNOVATION PARTAGÉS PAR TOUS

- Rénover tout le parc au niveau BBC-rénovation d'ici 2050.
- 15 % d'économies d'énergie d'ici 5 ans.
- Éradiquer en dix ans les passoires thermiques occupées par des propriétaires aux faibles revenus.

LES BONS USAGES D'ABORD

La rénovation ne fait pas tout : les bons usages et les comportements économes sont sources d'économies significatives.

UNE COMMUNICATION QUI "DONNE ENVIE"

Confort et valeur patrimoniale doivent être mis en avant pour rendre la rénovation désirable.

PLUS DE CONFIANCE

Le manque de confiance limite la dynamique :

- l'étiquette énergie est bien connue de tous mais manque de fiabilité ;
- les aides et l'action publique sont foisonnantes et difficilement lisibles ;
- le coût et la qualité des travaux restent trop incertains pour beaucoup.

DES SITUATIONS DIVERSES À PRENDRE EN COMPTE

Locataires ou propriétaires, ménages aux revenus modestes ou plus aisés, maison individuelle ou copropriété, choix de l'autorénovation : la stratégie de rénovation des logements doit s'adresser à tous de manière différenciée.

DEUX APPROCHES COMPLÉMENTAIRES DE LA RÉNOVATION

- Une approche par étapes et gestes successifs efficaces privilégiant les travaux immédiatement réalisables et à coût réduit.
- Une approche globale : des projets plus lourds, plus complets et plus performants.

LE BESOIN D'UN MEILLEUR ÉTAT DES LIEUX ET DE DONNÉES PLUS ACCESSIBLES

Les données sur le parc existant et sa performance énergétique doivent être mises au service du suivi et de l'efficacité de la rénovation pour tous.

LES TERRITOIRES À PLACER AU CŒUR DE L'ACTION

L'action des territoires doit être au cœur de la dynamique de rénovation des logements et des bâtiments publics.



4 AXES

12 ACTIONS

32 MESURES

Faire de la rénovation énergétique des bâtiments une priorité nationale

AXE 1



ACTION 1 Définir des objectifs précis

ACTION 2 Améliorer le suivi de la rénovation énergétique et l'accès aux données

ACTION 3 Coconstruire avec tous les acteurs

Massifier la rénovation des logements et lutter contre la précarité énergétique

ACTION 4 Créer une signature commune pour aider les ménages à y voir clair

ACTION 5 Placer les territoires au cœur de la stratégie de massification

ACTION 6 Rendre les parcours, aides, plus efficaces et mobilisateurs

ACTION 7 Lutter contre la précarité énergétique

AXE 2



AXE 4



Renforcer les compétences et l'innovation

ACTION 11 Accélérer la montée en compétence de la filière du bâtiment

ACTION 12 Soutenir l'innovation, notamment numérique

AXE 3



Accélérer la rénovation et les économies d'énergie des bâtiments tertiaires

ACTION 8 Conserver une exigence ambitieuse de rénovation du parc tertiaire, public et privé

ACTION 9 Accélérer la rénovation du parc tertiaire public

ACTION 10 Encourager la sobriété énergétique par l'évolution des usages et l'éducation



LES MESURES PHARES

Lancer un fonds de garantie pour les ménages aux revenus modestes

Les dispositifs existants ne financent pas l'intégralité des frais de rénovation. Le fonds de garantie pour la rénovation énergétique viendra combler ce manque. Ce fonds sera financé par EDF grâce au dispositif des certificats d'économies d'énergie, pour un montant de 57 millions d'euros sur trois ans.

/// AVANT

Les familles aux revenus les plus modestes ont du mal à accéder aux prêts bancaires pour payer une partie de leurs travaux.

/// APRÈS

35 000 ménages par an auront accès à des prêts garantis, pendant 3 ans.

/// EN PRATIQUE

Michel, postier à la retraite, veut isoler les combles de son pavillon dans la banlieue de Metz. Le programme Habiter mieux de l'Anah lui permet déjà de financer 60% des travaux. Malheureusement, sa banque est réticente pour lui prêter les 3 000 euros qui lui manquent pour boucler son projet. Avec le fonds de

garantie, Michel pourra signer le prêt complémentaire pour isoler ses combles et se sentir bien chez lui en hiver.

Et aussi... Le fonds de garantie pour la rénovation énergétique permettra de garantir les prêts collectifs de plus de 6 500 copropriétés par an pour leurs travaux de rénovation.

Fiabiliser l'étiquette énergie

Les ménages doivent pouvoir se fier au diagnostic de performance énergétique (DPE) de leur logement. Sans indicateur fiable, il n'est pas possible de prendre les bonnes décisions de travaux, d'achat ou de location. Outre le contrôle renforcé des diagnostiqueurs dès le printemps 2018, le DPE sera techniquement fiabilisé et rendu opposable d'ici mi-2019. Des aides et incitations pourront alors être assises sur le diagnostic.

/// AVANT

Il est difficile de faire confiance à l'étiquette énergie, car elle peut être obtenue par des méthodes différentes, sur facture ou sur visite, et les résultats varient beaucoup d'un diagnostic à l'autre. À cause de cette incertitude, la fraude est également plus difficile à détecter.

/// APRÈS

Une étiquette énergie, réalisée avec une méthode unifiée et par des diagnostiqueurs mieux contrôlés, donnera l'assurance d'un résultat fiable et opposable. Pour un ménage qui achète ou loue un nouveau logement, l'information du coût énergétique moyen annuel permettra une négociation plus juste. Les aides et

les règlements pourront aussi être plus cohérents avec l'étiquette énergie. Et si l'étiquette énergie s'avère incorrecte, il sera plus simple de la contester.

SOLIDARITÉ

CONFORT

LUTTE CONTRE LE
CHANGEMENT CLIMATIQUE

POUVOIR D'ACHAT

Mieux former les professionnels et mieux contrôler les travaux

Le label RGE (reconnu garant de l'environnement), qui permet d'identifier les professionnels compétents pour réaliser des travaux de rénovation énergétique, sera amélioré : la formation sera perfectionnée et les contrôles renforcés pour mieux lutter contre les fraudes et mieux mesurer la qualité des travaux.

Les prix seront rendus plus transparents grâce à la création d'un Observatoire de la rénovation énergétique. La filière immobilière, notamment les syndicats de copropriétés, sera également formée pour mieux maîtriser les enjeux énergétiques. Enfin, l'éco-conditionnalité des aides qui rend nécessaire le label RGE pour avoir droit aux soutiens financiers de l'État s'appliquera au CITE et à la prime qui va s'y substituer comme à l'éco-PTZ.

/// AVANT

Nombre de personnes manquent encore de confiance pour s'engager dans des travaux de rénovation énergétique et craignent que les résultats ne soient pas à la hauteur.

/// APRÈS

65 000 professionnels mieux formés à la rénovation énergétique. Le contrôle de la qualité des travaux effectués par les professionnels RGE sera renforcé, tout en veillant à préserver l'accès au marché des plus petites entreprises. L'évaluation des travaux par les clients sera simplifiée et encouragée.

Simplifier les aides : création d'une prime adossée à un écoprêt adapté

Dès 2019, une prime immédiate d'un montant forfaitaire par type d'équipement sera créée pour remplacer le crédit d'impôt transition énergétique (CITE). Cette prime permettra à tous les ménages propriétaires de financer les gestes les plus efficaces. Par ailleurs, l'écoprêt à taux zéro, qui permet de payer le reste à charge, va être revu et mis en cohérence avec la prime : simplification des conditions et démarches d'octroi, montant forfaitaire par geste. Un dispositif qui pourrait récompenser les actions accessoires de rénovation sera mis en place.

/// AVANT

Les ménages bénéficient d'un crédit d'impôt pour leurs travaux seulement l'année fiscale suivante.

/// APRÈS

Les ménages reçoivent une somme juste après les travaux (sur justificatifs) au lieu d'attendre le crédit d'impôt l'année suivante.

Encourager une rénovation massive des bâtiments publics dans tous les territoires

Écoles, mairies, salles de spectacles, les territoires ont des besoins spécifiques en matière de rénovation. Des outils juridiques et financiers innovants, comme les contrats de performance énergétique (CPE), seront déployés à large échelle. Les CPE permettent de confier des travaux de rénovation à des entreprises qui s'engagent sur un niveau d'économie d'énergie sur lequel elles se rémunèrent. Pour cela, la Caisse des dépôts mobilisera 2,5 milliards d'euros.

En ce qui concerne l'État, le Grand plan d'investissement prévoit 1 milliard d'euros de crédits pour la rénovation énergétique des cités administratives.

Missionner une start-up pour les bâtiments publics

Les bâtiments publics, notamment scolaires, souffrent souvent du morcellement de la propriété et de la gestion des bâtiments entre des collectivités parfois trop petites pour assumer les travaux de rénovation.

Le plan prévoit donc de créer une start-up dédiée à la rénovation des bâtiments publics afin de mutualiser les moyens pour massifier les contrats et réduire les coûts. Sa mission sera d'identifier et de lever les freins contractuels, juridiques et institutionnels.

/// AVANT

Les collectivités locales ont des difficultés à trouver des financements pour la rénovation de leurs bâtiments publics.

/// APRÈS

Elles sont accompagnées sur le plan technique, financier et juridique pour accélérer la rénovation énergétique de leurs bâtiments.

/// EN PRATIQUE

- En Auvergne-Rhône-Alpes, la société publique locale Oser réalise des opérations de rénovation énergétique pour le compte des collectivités locales. Elle propose un mode de réalisation basé sur les contrats de performance énergétique appliqués aux bâtiments publics. Sa spécialisation dans ce domaine permet aux collectivités de bénéficier d'une garantie de performance énergétique, de compétences spécialisées en matière d'énergies

renouvelables et d'une expertise sur les mécanismes de financement. En 2018, les projets réalisés par Oser atteindront 100 000 m².

- À Angers, la région a lancé un vaste programme de rénovation énergétique au lycée professionnel Simone-Veil. Les travaux ont permis 52% de gains énergétique par rapport aux valeurs de référence, classe A en économie d'énergie et B en émissions de gaz à effet de serre.



DICOM-CAB/DP/17231 – Avril 2018

Maquette et mise en page : MTES-MCT ; **Photos :** A. Bouissou, G. Crossay, D. Valente / Terra ; AdobeStoc ;

Infographies : F. Chevallier / MTES-MCT





Ministère de la Transition écologique et solidaire
Hôtel de Roquelaure
44 boulevard Saint-Germain
75007 Paris

Ministère de la Cohésion des territoires
Hôtel de Castries
72 rue de Varenne
75007 Paris

www.ecologique-solidaire.gouv.fr
www.cohesion-territoires.gouv.fr



CONTACT PRESSE

01 40 81 78 31
01 44 49 89 65

